

ceux qui les introduiront seront punis arbitrairement & même corporellement, selon l'exigence du cas; & que ceux qui les auront sciemment reçues ou achetées, payeront une amende de vingt-cinq écus pour chaque Bête, à partager par moitié entre le Dénonciateur & l'Officier exploiteur.

Nous défendons pareillement l'entrée en ce Pays, de toutes sortes de peaux & de viande fraîche, salée ou fumée de Bêtes à cornes venans des mêmes Pays, tout le long de la frontière, dans les Départemens ci-dessus, à peine que lesdites peaux & viande seront aussi enterrées promptement dans l'endroit où elles auront été saisies; en outre de confiscation des Bateaux, Chariots, Charettes & Chevaux qui en seront chargés, de punition arbitraire & même corporelle, suivant que le cas l'exigera, à la charge de ceux qui les auront introduites, & qui les auront sciemment reçues, ou bien achetées.

Ordonnons très-expressément aux Conseillers Fiscaux de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, de Hainaut & de Namur, aux Magistrats & Gens de Loi, & à tous Officiers qu'il peut appartenir, de veiller exactement à ce que la présente Ordonnance soit observée & exécutée, sans exception, faveur, ni dissimulation; le tout par provision, & jusqu'à autre disposition.

Le Prince Constantin de Rohan, premier Aumônier du Roi Très-Chrétien, qui étoit venu faire un tour à Bruxelles, en repartit le 19. Février pour retourner à Versailles. On lui a fait à la Cour toutes les politesses & les honneurs imaginables.

Le Comte de Luchesi, que l'on attend à Bruxelles dans le mois de Mai prochain, n'est pas destiné au Commandement général des troupes

Impé-